

PLAN D' ACTIONS

2012 - 2016



DU PLAN CLIMAT ÉNERGIE TERRITORIAL DU TARN

" 20 actions pour les 3 fois 20 en 2020 "



Juin 2012

PARTIE 1 - METHODE D'ELABORATION DU PLAN D' ACTIONS

DEFINITION DES ENJEUX ISSUS DU DIAGNOSTIC ET DE LA CONCERTATION

Le profil énergie-climat du Tarn

Le diagnostic, réalisé de Mai à Novembre 2011 par le Conseil général du Tarn, a permis de construire le profil énergie-climat du Tarn.

Dans le volet atténuation, s'intéressant aux émissions de gaz à effet de serre, à la consommation et la production d'énergie sur le territoire tarnais, de grands enjeux sont apparus : le bâti public économe, la lutte contre la précarité énergétique, l'aménagement du territoire, les transports...

Le volet adaptation au changement climatique s'est attaché à étudier les impacts possibles du changement climatique sur le département sans restriction par rapport aux compétences du fait de la complexité de la thématique. Les grands enseignements sont le manque de connaissance sur les impacts locaux et la nécessité d'intégrer une vigilance face à ce phénomène.

Les rencontres territoriales énergie-climat en 2011



1^{er} décembre 2011 à AUSSILLON
8 décembre 2011 à SAINT-JUERY

A partir du diagnostic, afin de créer les conditions de la concertation, le choix s'est porté vers la mise en place de « rencontres territoriales énergie-climat » dans le cadre de l'élaboration de l'acte 2 de l'Agenda 21 départemental. Deux journées se sont déroulées avec au programme une présentation du diagnostic et un travail en atelier.

→ 4 tables rondes

- Rénovation du bâti ancien, lutte contre la précarité énergétique et développement des énergies renouvelables
- Aménagement du territoire et lutte contre le changement climatique
- Réduction des gaz à effet de serre dans les transports
- Le changement climatique et ses impacts dans les territoires

Chaque atelier a été présidé par un ou deux conseillers généraux. L'ensemble des élus locaux a été convié ainsi que les structures partenaires sur les différentes thématiques. Les agents du Conseil général en charge des missions en lien avec le PCET ont été également invités à y participer.

→ 2 objectifs

- Faire partager les grands enjeux définis par le diagnostic
- Faire ressortir les grands enjeux et établir des premières pistes d'améliorations

Au total, 155 personnes (sur deux journées) ont participé aux journées : 45 élus (18 conseillers généraux et 27 maires ou adjoints) et 110 techniciens. Le mélange élus/techniciens a été profitable : l'élus appuyant sur les points stratégiques et le technicien éclairant sur les pratiques de terrain.

Synthèse des tables rondes

Atelier 1	Rénovation du bâti ancien, lutte contre la précarité énergétique et développement des énergies renouvelables
Enjeux identifiés dans le diagnostic	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rénover le bâti public ancien en réalisant des économies d'énergie ▪ Lutter contre la précarité énergétique des ménages modestes ▪ Développer les énergies renouvelables dans le bâti public
Pistes d'amélioration proposées	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Encourager la réalisation de diagnostics énergétiques des bâtiments publics ▪ Encourager à un gain énergétique et l'utilisation d'énergies renouvelables dans les opérations aidées par le Conseil général et qui concernent la rénovation du bâti public ancien, exemplarité des collectivités ▪ Améliorer la communication sur les missions et le rôle des structures tarnaises (CAUE, Espace Info Energie, SDET, TRIFYL,...) ▪ Favoriser la formation des artisans et leur mise en réseau pour pouvoir réaliser le « chantier de la rénovation » ▪ Créer des circuits courts dans les matériaux de construction et de rénovation en utilisant des filières locales ▪ Etendre le potentiel des énergies renouvelables dans le bâti ▪ Agir sur les comportements dans la gestion du bâti ▪ Précarité énergétique : améliorer la lisibilité sur les dispositifs d'aides, mobiliser les travailleurs sociaux et les structures partenaires

Atelier 2	Aménagement du territoire et lutte contre le changement climatique
Enjeux identifiés dans le diagnostic	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Elaborer un projet global d'aménagement du territoire en incluant les objectifs du Plan Climat Energie ▪ Favoriser l'utilisation de ressources locales en production ou en consommation dans le but de réduire les déplacements et développer une économie locale ▪ Prévenir et réutiliser la production de déchets
Pistes d'amélioration proposées	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Intégrer l'enjeu « énergie climat » dans la planification des opérations d'aménagement et d'urbanisme <ul style="list-style-type: none"> → intégrer une réflexion « déplacements » en prenant en compte les réseaux de transports existants → inciter à la construction durable du bâti public → mobiliser encore plus le potentiel du bois dans la construction et l'énergie → communiquer sur les opérations exemplaires en matière d'éco construction, former les élus dans l'élaboration de leurs documents d'urbanisme ▪ Maintenir un équilibre « urbain/rural » notamment pour limiter les déplacements (maintien de l'emploi dans les secteurs ruraux : aides à la personne, agriculture, entreprises,...) ▪ Inciter à la consommation de produits locaux ▪ Promouvoir la réutilisation des déchets pour une seconde vie

Atelier 3	Réduction des émissions de gaz à effet de serre dans les transports
Enjeux identifiés dans le diagnostic	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Augmenter la part d'utilisation des transports collectifs, tout en essayant de réduire globalement les transports ▪ Développer des moyens de transport plus sobres ▪ Dans un projet d'aménagement, prendre en compte les réseaux de transport existants ou en projet afin de limiter l'empreinte carbone du projet
Pistes d'amélioration proposées	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Renforcer le travail de partenariat avec les collectivités en matière de transports collectifs (création et redéfinition de lignes) et avec les entreprises dans le cadre de l'élaboration de plans de déplacements entreprises ▪ Utiliser un marketing plus « agressif » en faveur des transports en commun ▪ Penser à rationaliser et économiser des déplacements plutôt qu'à développer un service aux besoins sans fin ▪ Dans les opérations de planification d'urbanisme des agglomérations, inciter à la création de couloirs de bus et la suppression de parkings gratuits, prioriser les transports en communs ▪ Assurer une veille sur les nouvelles technologies de véhicules sobres (électrique ou autres) afin d'équiper les bus de TARNBUS ▪ Continuer le développement d'aires de covoiturage, en donnant priorité aux usagés prenant des transports en commun an aval, et promouvoir le site internet départemental de covoiturage

Atelier 4	Le changement climatique et ses impacts dans les territoires
Enjeux identifiés dans le diagnostic	<p>S'adapter aux impacts du changement climatique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sur les milieux naturels : eau et biodiversité - sur les activités - sur les populations
Pistes d'amélioration proposées	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Progresser dans la connaissance des ressources et prélèvements en eau dans le département et revoir notre rapport à l'utilisation de l'eau ▪ Accroître la connaissance des impacts du changement climatique (sur l'économie, l'agriculture, l'eau, le bâti, sur la biodiversité...) ▪ Prendre en compte les spécificités territoriales du département avec une zone montagnarde à l'est relativement bien pourvue en eau et l'ouest du département à l'urbanisation grandissante <ul style="list-style-type: none"> → Notion de solidarité entre les territoires pour les ressources ▪ Impulser une culture de la vigilance et anticiper, sur les pratiques agricoles notamment, pour éviter des surcoûts ▪ Protéger les espèces et milieux naturels vulnérables (biodiversité, zones humides,...) ▪ Mettre en place un observatoire des impacts du changement climatique ▪ Décloisonner la gouvernance de certains domaines comme l'eau, l'agriculture, les risques naturels pour partager les connaissances et anticiper sur d'éventuels impacts

→ 4 grands enjeux

La synthèse des rencontres « énergie-climat » associées au diagnostic a permis d'identifier 4 grands enjeux comme piliers du programme d'action du PCET.

Enjeu 1 - Performance énergétique des bâtiments et des transports

Enjeu 2 - Aménagement du territoire et lutte contre le changement climatique

Enjeu 3 - Adaptation au changement climatique

Enjeu 4 - Mobilisation des acteurs pour atteindre les objectifs du PCET

LES OBJECTIFS DU PCET DU TARN

« 3 fois 20 »

Comme tout programme d'action en faveur de lutte contre le changement climatique le PCET du Tarn reprend les objectifs européens.

- Réduire de 20% la consommation d'énergie d'ici 2020
- Réduire de 20% les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2020 par rapport à leur niveau de 1990
- Porter à 23% la part d'énergies renouvelables dans la consommation d'énergie finale d'ici 2020

Schéma Régional Climat Air Energie

De plus, soucieux de contribuer aux objectifs régionaux formulés par le Schéma Régional Climat Air Energie de Midi-Pyrénées (en cours d'élaboration) et de sa compatibilité avec ce schéma, le PCET du Tarn retient les mêmes objectifs chiffrés dans les thématiques des bâtiments et de transports :

- Réduire de 15% la consommation énergétique dans les bâtiments d'ici 2020
- Réduire de 10% la consommation énergétique dans les transports d'ici 2020

PARTIE 2 – PROGRAMME D’ACTIONS DU PCET


STRUCTURATION DES FICHES ACTIONS

L’architecture des fiches action déroule les différentes étapes permettant de définir, mettre en œuvre et évaluer l’action.

DEFINITION
DE
L’ACTION

MISE EN
ŒUVRE DE
L’ACTION

SUIVI
EVALUATION

ENJEU												
<i>Chaque action est associée à l’un des 4 enjeux du PCET</i>												
1	Intitulé de l’action											
	<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td rowspan="5" style="text-align: center; vertical-align: middle;">Objectif ciblé</td> <td>Sobriété énergétique</td> <td style="width: 20px;"></td> </tr> <tr> <td>Efficacité énergétique</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Energie renouvelable</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Adaptation</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Compensation</td> <td></td> </tr> </table>	Objectif ciblé	Sobriété énergétique		Efficacité énergétique		Energie renouvelable		Adaptation		Compensation	
Objectif ciblé	Sobriété énergétique											
	Efficacité énergétique											
	Energie renouvelable											
	Adaptation											
	Compensation											
Périmètre d’action	Description de l’action <i>Détaille précisément le ou les projets mis en place dans cette action</i>											
<input type="checkbox"/> Patrimoine et services	<i>Relève directement de l’administration départementale Actions menées sur le patrimoine du Conseil général et sur les agents de l’administration</i>											
<input type="checkbox"/> Territoire	<i>Relève du déploiement des compétences du Conseil général Actions menées, au travers d’une politique du Conseil général, avec ses partenaires et sur le territoire tarnais</i>											
Contexte												
<i>Cette partie permet de rappeler les éléments du diagnostic et / ou de la concertation.</i>												
Résultats attendus												
<i>Souvent chiffrés, ils permettent de cibler les performances à attendre de l’action.</i>												
Bénéficiaires de l’action/Public cible												
<i>Cela permet de voir la portée du PCET.</i>												
Calendrier prévisionnel de l’action												
<i>Cette partie décrit le déroulé de l’action par étapes lorsque celles-ci sont précisément connues. Cette partie sera mise à jour annuellement afin de correspondre aux évolutions rencontrées et aux orientations choisies.</i>												
Services porteurs de l’action												
<i>Le plan climat est un projet transversal de la collectivité qui impacte de nombreuses politiques et missions du Conseil général. Il est donc primordial d’identifier le service qui mène l’action.</i>												
Partenaires associés												
<i>Le Conseil général œuvre dans de nombreuses politiques en collaboration ou en prestation avec des acteurs locaux partenaires. Cette partie permet d’identifier le cas échéant les différents partenaires associés qu’ils soient financiers ou techniques.</i>												
Dispositifs et moyens déployés												
<i>Les actions du PCET s’intègrent, le plus souvent, dans des dispositifs déjà mis en place. Il apparaît donc opportun d’identifier dans quel cadre s’inscrit l’action sur l’ensemble des dispositifs du Conseil général. Lorsqu’il est identifié, le budget alloué à l’action est mentionné.</i>												
Indicateurs de suivi et de mesure de l’action												
<i>Chaque action sera suivie et évaluée par un ou des indicateurs qui seront mesurés annuellement ou à la fin du programme d’actions.</i>												

→ Les objectifs ciblés de l'action

Il a été choisi de définir 5 grands objectifs pour évaluer la contribution de chaque action.

La sobriété énergétique : contribution de l'action à une démarche de maîtrise de l'énergie qui vise à réduire la consommation d'énergie en agissant sur les comportements des utilisateurs de l'énergie

L'efficacité énergétique : action d'économie d'énergie afin de limiter la consommation d'énergie ou d'éviter les pertes sur l'énergie produite

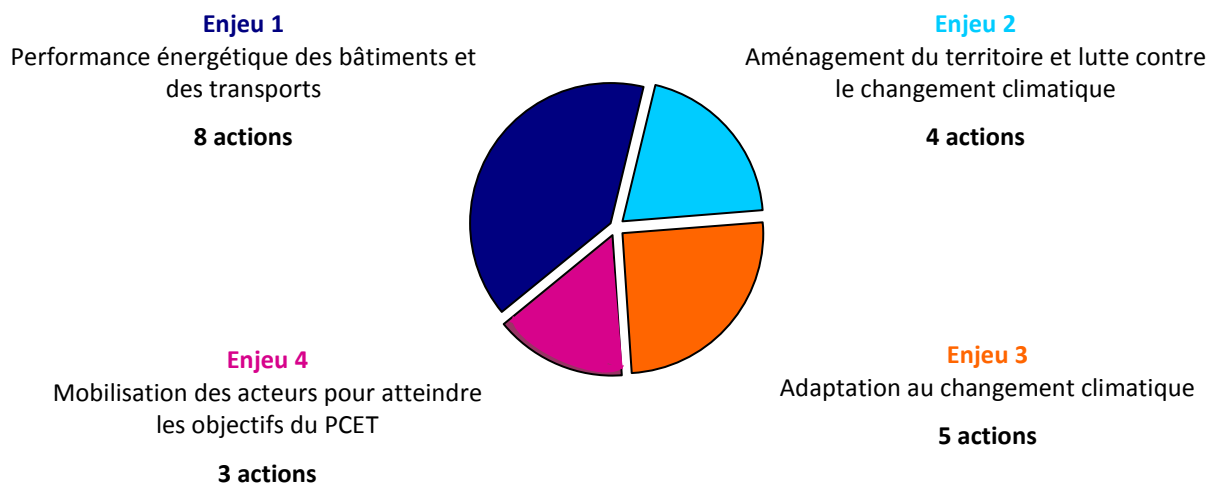
Energies renouvelables : contribution de l'action à l'augmentation de la part d'énergies renouvelables dans la production d'énergies sur le territoire tarnais

Adaptation : action contribuant au volet adaptation au changement climatique

Compensation : action permettant de compenser l'impact carbone

REPARTITION DES ACTIONS DANS LES ENJEUX DU PCET

Le nombre d'actions par enjeu du PCET se répartit de la manière suivante.



Enjeu 1 – Performance énergétique des bâtiments et des transports

Dans le Tarn, les secteurs des bâtiments (résidentiel et tertiaire) et des transports représentent 69% de la consommation énergétique et 73% des émissions directes de CO₂.

En matière de bâtiments, la concertation a mis en exergue les points suivants :

- Les techniques modernes font espérer des gains significatifs d'efficacité énergétique dans le neuf, mais aussi dans la rénovation qui constitue l'enjeu majeur ;
- La filière bois est partie prenante des nouveaux défis énergétiques (construction et bois énergie), bien que vulnérable face aux effets du changement climatique ;
- La mise en réseau du réseau des artisans est le levier indispensable pour relever le défi de la performance énergétique dans le bâti.

En matière de transports routiers, les points suivants se dégagent :

- Les déplacements domicile - travail sont souvent longs et s'effectuent très majoritairement en voiture et seul à bord. La voiture fait partie de la « culture française ». Néanmoins, le transport en commun peut la concurrencer quand il a un prix attractif, qu'il est plus rapide, facile d'utilisation, plus sûr et confortable.
- L'intermodalité est un grand chantier, tant l'articulation entre les différents modes de transport en commun et les partenariats entre collectivités restent encore à travailler.

→ Les 8 actions de l'enjeu n°1

	Actions	En contribution aux objectifs
Bâtiments		
1	Maîtriser les consommations énergétiques des bâtiments départementaux existants et dans les projets de construction	Energie, CO ₂ , ENR
2	Développer l'appui technique aux élus en matière de projets neufs et de rénovation de bâtiments communaux ou intercommunaux	Energie, CO ₂
3	Encourager un gain énergétique dans la réhabilitation du patrimoine communal et intercommunal existant	Energie, CO ₂
4	Renforcer le rôle de l'espace info énergie du Tarn pour répondre aux enjeux de réduction de la facture énergétique dans le résidentiel	Energie, CO ₂ , ENR
5	Renforcer l'action en faveur de la lutte contre la précarité énergétique des ménages modestes	Energie, CO ₂
6	Mettre en place les conditions favorables à la valorisation du tissu des professionnels du bâtiment	Energie, CO ₂ , ENR
Transports		
7	Agir sur les comportements individuels de mobilité (contrainte ou choisie) par une information et une sensibilisation adaptée, et l'utilisation de dispositifs et véhicules de transports plus sobres	Energie, CO ₂
8	Développer l'intermodalité et adapter l'offre pour faciliter l'usage des transports collectifs	Energie, CO ₂

Enjeu 2 - L'aménagement du territoire et la lutte contre le changement climatique

L'équilibre entre les différents territoires du Tarn est un enjeu majeur car il conditionne les besoins de mobilité des personnes et des services. A l'heure actuelle, l'organisation de l'espace est caractérisée par :

- une prépondérance du rural ;
- une concentration de l'emploi autour des agglomérations albigeoise et castraise ;
- un développement important de l'urbanisation sur l'ouest du département en périphérie de la couronne toulousaine et le long de l'axe Albi - Toulouse.

Dans ce contexte, il est majeur de renforcer l'économie de proximité au sein des territoires et la solidarité entre eux. Un juste équilibre entre forme urbaine et rurale est à trouver, en élaborant un nouveau pacte rural/urbain. Les circuits courts, le maintien des services et de l'emploi, des approches collectives et l'aménagement numérique sont d'autant d'actions qui peuvent y contribuer.

La maîtrise de la consommation de l'espace constitue un enjeu majeur tant le Tarn présente des situations d'étalement urbain dans les communes du fait d'une insuffisance de recyclage et de dynamisation des tissus urbains existants. Des émissions de gaz à effet de serre sont par conséquent induites du fait des déplacements générés. De plus, associés à ces impacts, on y retrouve :

- l'artificialisation des sols
- le fractionnement des espaces naturels
- l'atteinte à la biodiversité (morcellement des habitats, fragilisation et risque de dégradation de milieux)

L'aménagement du territoire doit permettre un **développement maîtrisé des énergies renouvelables**, qui présentent un potentiel important de développement en 2020 (+30%) dans le Tarn. Celui-ci doit prendre en compte l'utilisation durable des ressources (eau, biomasse,...), ainsi que les enjeux de préservation de la biodiversité, des paysages et la limitation des conflits d'usage.

→ Les 4 actions de l'enjeu n°2

	Actions	En contribution aux objectifs
9	S'appuyer sur les démarches de planification existantes pour intégrer la thématique Energie Climat dans les projets d'urbanisme	Energie, CO ₂ , ENR, Adaptation
10	Soutenir les territoires pour favoriser l'économie de proximité (agriculture, éco construction, forêts, tourisme,...) et limiter les déplacements	Energie, CO ₂
11	Développer les techniques éco responsables d'entretien et de construction de routes départementales	Energie, CO ₂
12	Promouvoir le développement maîtrisé de projets d'énergies renouvelables	ENR

Enjeu 3 - L'adaptation au changement climatique

Avec le changement climatique, les épisodes de canicule et de sécheresse devraient s'intensifier, avec des conséquences potentiellement néfastes sur certaines populations et les systèmes de santé. L'identification et la prise en charge des populations sensibles, le confort thermique en été et la nature en ville constituent donc des enjeux majeurs et grandissants.

La sécurité des biens et des personnes pourrait quant à elle être atteinte par l'amplification d'un certain nombre de risques avec le changement climatique (feux de forêt, risques en montagne, retrait-gonflement des argiles, ...). Des dispositifs de gestion sont déjà mis en place dans les territoires où ces risques sont connus, mais d'autres territoires pourraient voir apparaître des risques peu présents actuellement, ce qui pose la question de l'adaptation des moyens de prévention, de protection et de gestion de crise.

S'y ajoutent des pics de pollution en ville lors des épisodes de fortes chaleurs, qui seront amenés à s'intensifier du fait du changement climatique. Ces polluants ont des incidences graves sur la santé humaine (atteinte des voies respiratoires, cancer, etc.) et sur l'environnement (pluies acides, baisse de rendement des cultures, dégradation du patrimoine bâti, etc.). Des enjeux se dégagent donc, notamment sur la prise en compte appropriée par les acteurs locaux et sur l'amélioration des connaissances, afin de réduire l'exposition des personnes à ces polluants.

Certaines activités économiques importantes sont potentiellement plus vulnérables aux effets du changement climatique compte tenu de leurs spécificités :

- l'agriculture avec notamment la baisse de la ressource en eau, les changements attendus en matière de températures et de régimes des pluies, leurs impacts sur la biologie et la répartition des plantes et des animaux s'ajoutant à l'évolution des conditions du marché mondial ;
- la sylviculture avec l'évolution des espèces, la fragilisation des forêts par l'augmentation du stress hydrique, ses impacts sanitaires et le risque croissant de feux ;
- le tourisme et en particulier les activités relatives aux sports de nature.

L'enjeu essentiel est leur adaptation progressive au nouveau contexte et leur pérennisation.

La biodiversité subira de manière directe les impacts du changement climatique. Il n'est pas question de mettre les espèces « sous cloche » pour les garder jalousement sur notre territoire. Plus la connaissance de ces changements sera grande, plus il sera aisé d'accompagner ce changement pour permettre aux espèces de s'adapter.

La ressource en eau est un enjeu majeur au-delà du changement climatique mais celui-ci génère une pression supplémentaire sur une ressource déjà conflictuelle. Les impacts sur la ressource et son évolution sont deux axes majeurs afin d'identifier des mesures appropriées en vue de son maintien.

Enfin, l'appropriation des enjeux climatiques, sera d'autant plus forte qu'elle s'associera à la recherche d'une meilleure qualité de vie pour l'humain, qui doit rester au cœur des préoccupations : plaisirs de la proximité et des mobilités douces, d'une consommation plus locale, d'un rapport à la nature préservé.

→ Les 5 actions de l'enjeu n°3

	Actions	En contribution aux objectifs
13	Progresser dans la connaissance des impacts locaux du changement climatique sur les ressources naturelles	Adaptation
14	Analyser les impacts du changement climatique sur les activités et les territoires dans le Tarn	Adaptation
15	Progresser dans la connaissance de la ressource en eau du territoire tarnais	Adaptation
16	Modifier les usages et le rapport à l'eau dans une perspective de changement climatique et de diminution de la ressource	Adaptation
17	Intégrer l'adaptation au changement climatique dans les politiques du Conseil général	Adaptation

Enjeu 4 - Mobilisation des acteurs pour atteindre les objectifs du PCET

Le partage d'une culture commune, la prise de conscience des problématiques Energie-Climat par tous, du citoyen au décideur, sont à consolider pour initier et pérenniser des changements de comportement et engager des actions efficaces et durables. En outre, les dispositifs financiers et techniques existants en faveur des thématiques Energie-Climat semblent peu lisibles :

- les conseils techniques dans les projets d'aménagement ou de rénovation de bâti,
- les dispositifs d'aides en faveur de la lutte contre la précarité énergétique.

L'implication de la population et des acteurs économiques et institutionnels dans l'évolution des choix d'aménagement et de modes de vie doit être recherchée par des moyens adéquats :

- valoriser l'exemplarité en s'appuyant sur les dynamiques locales (agendas 21, PCET, SCoT...);
- renforcer la mise en réseau d'acteurs ;
- la formation constitue un levier essentiel pour mobiliser, et ce, à double titre :
 - la qualification du tissu professionnel pour répondre à l'ensemble des besoins départementaux en matière de services et d'équipements dans le domaine de l'énergie ;
 - l'appropriation des enjeux énergie climat par les élus.

Les travaux menés lors de l'élaboration du PCET du Tarn ont mis unanimement en lumière un manque de connaissances sur certains sujets, du fait même de la nouveauté de l'approche, ainsi que des incertitudes parfois importantes relatives à certaines données disponibles.

Deux axes se révèlent donc nécessaires afin de mieux appréhender certains enjeux et de mieux orienter les actions territoriales :

- la constitution d'un observatoire départemental de l'énergie et du climat sur l'adaptation aux changements climatiques, les émissions de GES et les énergies renouvelables, la quantification des gisements d'économies d'énergie et de gains en GES ;
- le partage de ces nouvelles connaissances à inscrire dans les projets infra départementaux de PCET ou de SCoT.

→ Les 3 actions de l'enjeu n°4

Actions	
18	Partager, valoriser les initiatives, les connaissances et opérations exemplaires dans le Tarn, concourant aux objectifs du Plan Climat Energie Territorial
19	Sensibiliser à la problématique du changement climatique sur les volets atténuation et adaptation
20	Animer et évaluer le Plan Climat Energie Territorial du Tarn

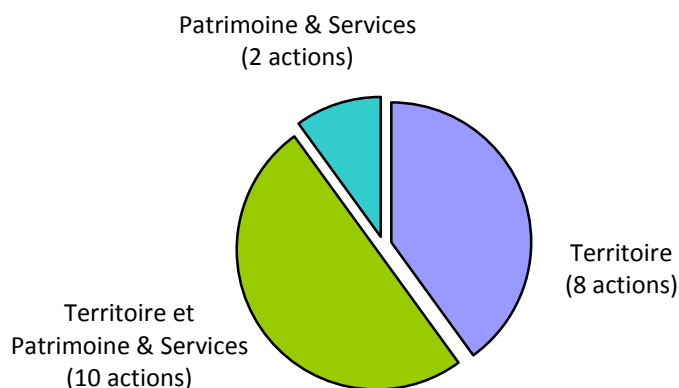
20 actions pour réaliser le 3 fois 20 en 2020

Le plan d'actions 2012-2016 du PCET du Tarn a été bâti durant l'année 2012. Il intègre 20 actions et il est valable uniquement dans le champ de compétences actuelles du département. Si de nouvelles évolutions réglementaires sur les compétences des collectivités territoriales interviennent, le plan d'actions du PCET pourra être réexaminé et certaines actions modifiées voire supprimées.

Le programme d'actions se divise en 4 grands enjeux et 20 actions le composent. Il est défini pour la période 2012-2016 pour répondre aux grands enjeux actuels dans le champ des compétences du Conseil général du Tarn.

Les actions ont deux périmètres d'action. Soit elles restent dans le champ des compétences du Conseil général (action patrimoine et Services), soit elles ont une portée sur le territoire tarnais (action territoire).

→ Répartition des actions suivant le périmètre d'action



Les actions « Patrimoine et services » permettent de répondre aux grands enjeux qui avaient été mis en évidence par le bilan carbone® « patrimoine et services ». Ces enjeux portaient sur 3 grands postes :

- les consommations énergétiques des bâtiments
- les déplacements des agents
- les intrants et en large majorité les matériaux routiers.

Dans le plan d'actions, des actions spécifiques permettent de répondre à ces grands enjeux et permettront de réduire les émissions de GES :

- l'action n°1 permettra de maîtriser la demande en énergie dans le bâti départemental,
- l'action n°7 permettra d'impulser un changement d'habitude dans l'utilisation de la voiture de la part des agents du Conseil général par la mise en œuvre du plan de déplacement administration,
- l'action n°11 permettra de généraliser des pratiques d'entretien routier éco responsables et de faire appel de plus en plus à des techniques moins émettrices en GES.

Le diagnostic gaz à effet de serre du Conseil général du Tarn sera réactualisé en 2012 et transmis au préfet de région avant le 31 décembre 2012 comme le prévoit la réglementation. Il permettra d'évaluer les efforts accomplis depuis le dernier bilan.

Sur le périmètre « territoire », le nombre important d'actions du PCET reflète l'engagement politique d'œuvrer pour l'ensemble du territoire tarnais sans se limiter aux actions propres à l'administration. Le PCET est un véritable projet de territoire.

ENJEU 1

Performance énergétique des bâtiments et des transports

1

Maîtriser les consommations énergétiques des bâtiments départementaux existants et dans les projets de construction

(constructions à démarche haute qualité environnementale, travaux d'économie d'énergie)



Objectif ciblé	Sobriété énergétique	✓
	Efficacité énergétique	✓
	Energie renouvelable	
	Adaptation	
	Compensation	

Réduire d'au moins 20% la consommation d'énergie des bâtiments départementaux en 2020 par rapport à leur niveau en 2008 (chiffage selon le Bilan Carbone)

Périmètre d'action	Description de l'action
<input checked="" type="checkbox"/> Patrimoine et services	<ul style="list-style-type: none"> - Maîtriser la demande en énergie dans les bâtiments départementaux (systèmes de régulation et travaux visant à réaliser des économies d'énergie, sensibilisation aux éco comportements dans la gestion de l'énergie) - Systématiser les démarches d'éco-construction dans les projets de construction de bâtiments départementaux
<input type="checkbox"/> Territoire	

Contexte

Economies d'énergie

Les consommations énergétiques des bâtiments sont le premier poste d'émissions de gaz à effet de serre du Conseil général du Tarn. Elles représentent 5517 tonnes équivalent CO₂ en 2008, d'après les données du Bilan Carbone « Patrimoine et Services », soit 61 % du total des émissions directes de GES.

Un vaste travail d'audits énergétiques a été réalisé sur l'ensemble des collèges et à l'hôtel du département à Albi (bâtiments supérieurs à 1000 m²). Ces audits permettent de cibler les postes de plus fortes dépenses énergétiques et de proposer des améliorations visant à les réduire. De plus, le Conseil général du Tarn valorise ses certificats d'économie d'énergie qui résultent des opérations de travaux en bâtiments.

Eco construction

Le collège Renée Taillefer de Gaillac a été construit selon une démarche à haute qualité environnementale. Deux bâtiments en construction, le collège de Lisle sur Tarn et le centre d'exploitation routier de Réalmont (bâtiment à énergie positive), respecteront la même démarche.

Résultats attendus

- Economies d'énergie dans les bâtiments départementaux existants
- Sobriété énergétique des bâtiments départementaux neufs

Bénéficiaires de l'action/Public cible

Conseil général du Tarn et ses agents
Collèges

Calendrier prévisionnel de l'action

Economies d'énergie

Un programme d'actions d'économies d'énergie dans les collèges est à l'étude pour la période 2012-2020. Il permettra d'atteindre une économie globale d'énergie d'au moins 20% (volume financier global de 6 M€ et temps de retour sur investissement de 9 ans). Les opérations d'amélioration du comportement énergétique s'effectueront soit dans le cadre de grosses restructurations qui englobent des travaux plus larges, soit dans le cadre d'opérations spécifiques (fonds énergie).

Pour les petits bâtiments < 1000 m² non soumis à l'obligation réglementaire de réalisation de DPE, le Conseil général réalisera au fur et à mesure les diagnostics énergétiques.

Eco-construction

En 2013, le centre routier de Réalmont sortira de terre. Ce bâtiment à énergie positive mettra l'accent sur l'utilisation d'énergies renouvelables (pompe à chaleur géothermique, bois construction).

Sensibilisation

Une formation de sensibilisation, par la direction des bâtiments départementaux, à la gestion économe de l'énergie va être dispensée en 2012 à l'ensemble des agents de maintenance des collèges engagés dans le dispositif éco collèges.

Services porteurs de l'action

Direction des bâtiments départementaux

Partenaires associés

SEM81

Dispositifs et moyens déployés

Budget d'investissement et de fonctionnement de la direction des bâtiments départementaux

- travaux d'économie d'énergie
- démarches HQE

Plan collèges 2012-2020 : 6 M€ consacrés à l'amélioration énergétique

Indicateurs de suivi et de mesure de l'action

- Nombre de kWh économisés par an dans les bâtiments existants, économie financière par an
- Nombre et budget consacré aux travaux d'économies d'énergie par an

Ces indicateurs seront calculés annuellement. Ils seront communiqués dans le cadre des révisions du Bilan Carbone « Patrimoine et services » tous les 3 ans.

ENJEU 1

Performance énergétique des bâtiments et des transports

2

Développer l'appui technique aux élus en matière de projets neufs et de rénovation de bâtiments communaux ou intercommunaux



Objectif ciblé	Sobriété énergétique	✓
	Efficacité énergétique	✓
	Energie renouvelable	✓
	Adaptation	
	Compensation	

Périmètre d'action	Description de l'action
<input type="checkbox"/> Patrimoine et services	
<input checked="" type="checkbox"/> Territoire	<p>Dans le cadre de projets communaux ou intercommunaux aidés par le département, qui concernent de la rénovation énergétique et la gestion de l'eau d'un bâti public ou un projet de construction, favoriser l'accompagnement des élus dans leurs choix techniques pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Améliorer l'efficacité énergétique dans les bâtiments publics communaux - Inciter les collectivités à mettre en place des stratégies en matière d'énergie <p>Inciter les collectivités à prendre en compte la qualité énergétique et environnementale dans la construction de bâtiments et l'aménagement</p>

Contexte

Le diagnostic révèle une hausse croissante des dépenses consacrées à l'énergie dans les communes. De plus, les élus qui ont participé à la phase de concertation ont souvent avoué être perdus au démarrage d'un projet. Ils ne savent pas toujours à qui s'adresser et ne connaissent pas forcément bien les missions des structures œuvrant sur le territoire.

Une organisation est en place dans le département afin d'aider les petites collectivités dans la définition de leur projet d'économie d'énergie, du diagnostic jusqu'à la proposition de travaux. Le CAUE propose un conseil en aménagement, le SDET réalise des diagnostics énergétiques.

Résultats attendus

Maîtrise de la demande en énergie et des consommations en eau dans les bâtiments communaux

Bénéficiaires de l'action/Public cible

Elus

Calendrier prévisionnel de l'action

2012-2013

Définition du besoin et organisation de cette action (profil de compétences, positionnement des structures partenaires, financements mobilisables)

Services porteurs de l'action

Direction du développement
Direction de l'environnement
Service énergie - climat

Indicateurs de suivi et de mesure de l'action

- Nombre de communes conseillées par an
- Nombre d'opérations d'améliorations énergétiques effectuées

Partenaires associés

SDET
CAUE
Territoires en PCET
Associations des maires et élus du Tarn
DDT
Consulaires
ADEME

Dispositifs et moyens déployés

Réseau de partenaires

ENJEU 1

Performance énergétique des bâtiments et des transports

3

Encourager un gain énergétique et une gestion économe de l'eau dans la réhabilitation du patrimoine communal et intercommunal existant



Objectif ciblé	Sobriété énergétique	✓
	Efficacité énergétique	✓
	Energie renouvelable	
	Adaptation	
	Compensation	

Périmètre d'action	Description de l'action
<input type="checkbox"/> Patrimoine et services	
<input checked="" type="checkbox"/> Territoire	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser des économies d'énergie dans le cadre d'opérations de rénovation de chauffage ou d'isolation de bâti public communal ou intercommunal (bâtiments communaux, crèches, écoles) - Encourager des travaux de bâti public communal ou intercommunal permettant une gestion économe en eau

Contexte

Dans le cadre du Fonds de Développement Territorial (FDT), le Conseil général du Tarn aide à la rénovation de bâti communal ou intercommunal. Ce fonds a pour objet de soutenir des projets d'investissement public favorisant un développement du territoire en cohérence avec les orientations départementales.

Aussi, le Conseil général pourrait être en capacité de soutenir les maîtres d'ouvrage publics qui souhaitent réaliser leurs opérations en incluant un gain énergétique et une économie en eau dans le bâti. Pour des opérations concernant de la réfection d'isolation ou le changement d'un système de chauffage, une économie d'énergie après travaux peut être encouragée.

Résultats attendus	Bénéficiaires de l'action/Public cible
<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser des économies d'énergie dans les opérations de rénovation de bâti public qui concerne des travaux de rénovation d'isolation ou de chauffage sur des bâtiments communaux, crèches ou écoles. - Réaliser des économies de consommation en eau dans les opérations de rénovation de bâti public 	Collectivités

Calendrier prévisionnel de l'action	Services porteurs de l'action
2012-2013 Réflexion autour de critères à respecter dans l'attribution des aides et d'une grille d'analyse des projets	Direction du développement Direction de l'environnement Service énergie - climat

Indicateurs de suivi et de mesure de l'action	Partenaires associés
<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de communes bénéficiant du dispositif par an - Nombre de projets de bâti public concernés par an 	Collectivités
	Dispositifs et moyens déployés
	Fonds de développement territorial

ENJEU 1

Performance énergétique des bâtiments et des transports

4

Renforcer le rôle de l'Espace Info Energie du Tarn pour répondre aux enjeux de réduction de la facture énergétique dans le résidentiel



Objectif ciblé	Sobriété énergétique	✓
	Efficacité énergétique	✓
	Energie renouvelable	✓
	Adaptation	
	Compensation	

Périmètre d'action	Description de l'action
<input type="checkbox"/> Patrimoine et services	
<input checked="" type="checkbox"/> Territoire	Créer les conditions pour donner du poids à l'Espace Info Energie (EIE) du Tarn : restructuration de l'organisation en place, sélection des interventions, montée en compétences en matière de lutte contre la précarité énergétique, lien renforcé avec les professionnels du bâtiment et amélioration de la communication.

Contexte

Le diagnostic révèle une hausse croissante des dépenses consacrées à l'énergie par les particuliers, notamment dues à l'augmentation du prix de l'énergie. En temps de crise, la pression de la facture énergétique devient de plus en plus forte pour les ménages. De plus, le secteur du résidentiel pèse près d'un tiers des consommations énergétiques. La réalisation de l'objectif territorial d'économie d'énergie du PCET passe nécessairement par la mobilisation des ménages.

Le Tarn dispose actuellement d'un service de conseil aux particuliers en matière d'économie d'énergie : l'Espace Info Energie. Il dispense gratuitement des conseils aux particuliers, soit par téléphone, soit par des permanences assurées dans tout le territoire.

Le diagnostic met en évidence :

- une perte de vitesse de l'EIE en terme de fréquentations malgré des besoins plus importants
- un manque de communication sur la structure

Résultats attendus

Economies d'énergie dans le résidentiel

Bénéficiaires de l'action/Public cible

Particuliers

Calendrier prévisionnel de l'action

2012

Une véritable analyse du besoin doit être conduite :

- structuration de l'EIE
- sélection des animations et visites à conserver où la fréquentation est significative
- identification des secteurs où l'EIE doit progresser en terme de connaissances. Suivant les résultats, effectuer une veille technique pour avoir des retours d'expériences d'autres territoires et mobiliser des acteurs tarnais.
- montée en compétences de l'EIE sur un secteur déjà identifié comme prioritaire : la lutte contre la précarité énergétique
- amélioration de la communication autour de l'EIE : réfléchir sur l'utilisation des outils de communication les plus adaptés pour porter l'EIE à connaissance de tous

Services porteurs de l'action

Direction du développement
Direction de l'environnement
Service énergie - climat

Partenaires associés

CAUE
IDRR
ADEME
Région Midi-Pyrénées
Chambre des métiers et de l'artisanat

Dispositifs et moyens déployés

Aide au fonctionnement des structures dans le cadre de leur mission EIE

Indicateurs de suivi et de mesure de l'action

- Nombre de particuliers conseillés par l'EIE
- Nombre d'animations et visites effectuées par l'EIE

ENJEU 1

Performance énergétique des bâtiments et des transports

5

Renforcer l'action en faveur de la lutte contre la précarité énergétique des ménages modestes



Objectif ciblé	Sobriété énergétique	✓
	Efficacité énergétique	✓
	Energie renouvelable	
	Adaptation	
	Compensation	

Périmètre d'action	Description de l'action
<input type="checkbox"/> Patrimoine et services	
<input checked="" type="checkbox"/> Territoire	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer le rôle de conseil auprès des ménages en situation de précarité énergétique - Renforcer la mise en réseau des intervenants dans la lutte contre la précarité énergétique - Renforcer la lisibilité des dispositifs d'aide pour la lutte contre la précarité énergétique

Contexte

Le diagnostic révèle une forte vulnérabilité des ménages tarnais face à la précarité énergétique. Il suffit que le prix de l'énergie grimpe de 20% pour multiplier par deux le nombre de ménages en situation de précarité énergétique (plus de 10% de leurs revenus consacrés à l'énergie).

Dans le cadre du Fonds Solidarité au Logement (FSL), le Conseil général lutte contre la précarité énergétique des ménages. Il aide aux impayés d'énergie et en prévention de la récurrence, il propose un accompagnement aux propriétaires occupants en réalisant un diagnostic de leur logement (par le prestataire) et en aidant les travaux d'amélioration de l'habitat.

Plusieurs structures partenaires dont l'Etat et le Conseil général œuvrent en faveur de la lutte contre la précarité énergétique dans le cadre d'un contrat local d'engagement.

Le diagnostic met en évidence plusieurs carences dans le dispositif :

- un manque de lisibilité du « qui fait quoi » dans le département
- un manque de communication sur les dispositifs d'aide

Résultats attendus

Lutter efficacement contre la précarité énergétique

Bénéficiaires de l'action/Public cible

Ménages modestes

Calendrier prévisionnel de l'action

1. Montée en compétences de l'espace info énergie sur le volet de la précarité énergétique

Le besoin de conseil technique n'a jamais été aussi important qu'à l'heure actuelle en temps de crise où la facture énergétique devient de moins en moins supportable. Actuellement, pour le cas des propriétaires occupants, le Conseil général du Tarn fait appel à un prestataire pour réaliser des visites chez les ménages en situation d'impayés. Aussi, sur la base du diagnostic effectué par le prestataire, il est souhaitable que les ménages puissent être orientés vers l'Espace info énergie pour disposer d'un conseil gratuit. Ce lien est à créer et pourra permettre un développement de l'EIE.

2. Intégration de la précarité énergétique comme un pilier de la politique du logement du Conseil général

- Réalisation d'un nouveau programme d'intérêt général (PIG) dans le cadre du fonds social au logement, dont un pilier d'actions sera la lutte contre la précarité énergétique.
- Dans le cadre du Plan départemental d'actions pour le logement des personnes défavorisées, mise en réseau des intervenants œuvrant contre la précarité énergétique et positionnement du Conseil général en tant que chef de file.
- Pour les locataires, dans le cadre de la convention liant le prestataire et le Conseil général, il sera prévu la pose de kits d'économie d'énergie et des séances d'informations sur la gestion économe en énergie auprès des ménages.
- Dans le cadre des PLAI, des critères de performance énergétique sont fixés dans le règlement d'aides. Il s'agira d'en mesurer la pertinence et l'efficacité.

Services porteurs de l'action

Direction vie sociale insertion
Service habitat logement

Partenaires associés

Prestataire FSL
Espace info énergie
partenaires du contrat local d'engagement
bailleurs sociaux
ANAH

Dispositifs et moyens déployés

Fonds Solidarité au Logement
Espace Info Energie

Indicateurs de suivi et de mesure de l'action

- Nombre de liaisons prestataire-EIE
- Nombre de ménages bénéficiant des dispositifs déployés

ENJEU 1

Performance énergétique des bâtiments et des transports

6

Mettre en place les conditions favorables à la valorisation du tissu des professionnels du bâtiment



Objectif ciblé	Sobriété énergétique	✓
	Efficacité énergétique	✓
	Energie renouvelable	
	Adaptation	
	Compensation	

Périmètre d'action	Description de l'action
<input type="checkbox"/> Patrimoine et services	
<input checked="" type="checkbox"/> Territoire	Dans le cadre de la convention qui lie le Conseil général et la chambre des métiers et de l'artisanat du Tarn, développer les formations et outils qui permettent le développement et la formation du réseau des professionnels du bâtiment à l'économie d'énergie et à l'éco construction.

Contexte

La concertation a démontré la nécessaire adaptation du réseau des professionnels du bâtiment, face aux nouvelles exigences de la réglementation thermique dans le bâti. Afin de structurer une filière et la renforcer, le Conseil général peut jouer un rôle de catalyseur au travers de sa convention avec la chambre des métiers et de l'artisanat du Tarn.

Résultats attendus	Bénéficiaires de l'action/Public cible
Développer les formations aux artisans sur les économies d'énergie et l'éco construction	Professionnels du bâtiment

Calendrier prévisionnel de l'action	Services porteurs de l'action
2012-2013 Travail de co-élaboration du programme d'actions Conseil Général - Chambre des Métiers pour inclure des actions sur les thématiques de l'économie d'énergie et l'éco construction.	Direction du développement Direction de l'environnement Service énergie - climat

Indicateurs de suivi et de mesure de l'action	Partenaires associés
- Nombre de formations dispensées aux artisans - Nombre d'artisans touchés par le dispositif de formation	Chambre des Métiers et de l'Artisanat CAPEB Fédération du bâtiment EIE

Dispositifs et moyens déployés
Convention Conseil Général - Chambre des Métiers et de l'Artisanat

ENJEU 1

Performance énergétique des bâtiments et des transports

7

Agir sur les comportements individuels de mobilité (contrainte ou choisie) par une information et une sensibilisation adaptée, et l'utilisation de dispositifs et moyens de transports plus sobres



Objectif ciblé	Sobriété énergétique	✓
	Efficacité énergétique	
	Energie renouvelable	
	Adaptation	
	Compensation	

Périmètre d'action	Description de l'action
<input checked="" type="checkbox"/> Patrimoine et services	Dans le cadre du plan de déplacement administration, inciter à : <ul style="list-style-type: none"> - la réduction des déplacements, notamment par le déploiement de la visioconférence - l'utilisation du covoiturage et l'utilisation de transports en commun
<input checked="" type="checkbox"/> Territoire	Tout en réduisant globalement les transports routiers, inciter aux changements de comportements individuels de mobilité avec : <ul style="list-style-type: none"> - la promotion du site internet départemental de covoiturage - le développement des déplacements doux - le réseau de transports collectifs et une communication « plus agressive » - les prix attractifs déployés dans le réseau TARNBUS - l'utilisation et le développement des aires de covoiturage - les actions en milieu scolaire - développement de la visioconférence

Contexte

Le diagnostic révèle toute l'importance que représentent les transports dans la lutte contre le changement climatique (40% des émissions de GES du territoire et 25% de la consommation énergétique).

La concertation a révélé la difficulté du chantier de la mobilité tant la voiture fait aujourd'hui partie de notre culture et des habitudes de chacun. Aussi pour la concurrencer, les transports collectifs ont de multiples atouts :

- sécurité
- attractivité par les tarifs
- confort

Le covoiturage est une des solutions pour réduire les déplacements. Le Conseil général a déjà construit plusieurs aires de covoiturage et développé un site internet départemental. La promotion de ces outils est essentielle et reste encore à développer.

Résultats attendus

Réduction globale des déplacements routiers
 Augmentation de la fréquentation des bus départementaux
 Augmentation des pratiques de covoiturage
 Développement des déplacements doux

Bénéficiaires de l'action/Public cible

Particuliers, principalement en trajets domicile travail

Calendrier prévisionnel de l'action

2012
 Création de la SPL « d'un point à l'autre »,
 Mise en œuvre du plan d'actions du Plan Déplacements Administration

Services porteurs de l'action

Direction des transports
 Direction des routes
 Direction des ressources humaines
 Mission prévention sécurité

Indicateurs de suivi et de mesure de l'action

- Fréquentations des transports collectifs départementaux
- Fréquentation du site internet départemental de covoiturage
- Fréquentation des aires de covoiturage

Partenaires associés

SPL « D'un point à l'autre »
 Collectivités engagées dans des plans de déplacements urbains

Dispositifs et moyens déployés

Budgets transports et routes du Conseil général et SPL « d'un point à l'autre »

ENJEU 1

Performance énergétique des bâtiments et des transports

8

Développer l'intermodalité et adapter l'offre pour faciliter l'usage des transports collectifs



Objectif ciblé	Sobriété énergétique	✓
	Efficacité énergétique	
	Energie renouvelable	
	Adaptation	
	Compensation	

Périmètre d'action	Description de l'action
<input checked="" type="checkbox"/> Patrimoine et services	- Développer les relations partenariales entre les collectivités, pour mutualiser et assurer une continuité entre les réseaux de transports (urbains, départementaux, interdépartementaux)
<input checked="" type="checkbox"/> Territoire	- Développer les connexions entre les différents modes de transports

Contexte

La concertation a soulevé des difficultés de jointures entre les différents réseaux de transports collectifs. De plus, la connexion entre les dispositifs existants (aires de covoiturage, déplacements doux, métro toulousain) et les réseaux de transports en commun est parfois difficile.

Résultats attendus

Augmentation de la fréquentation des bus départementaux
Augmentation des pratiques de covoiturage

Bénéficiaires de l'action/Public cible

Particuliers, principalement en trajets domicile travail

Calendrier prévisionnel de l'action

2012
Création de la SPL « d'un point à l'autre »
Travail de partenariat entre les autorités organisatrices de transport

Services porteurs de l'action

Direction des transports
Direction des routes

Indicateurs de suivi et de mesure de l'action

- Fréquentation des transports collectifs départementaux
- Fréquentation des aires de covoiturage
- Nombre de nouvelles connexions entre réseaux développées par an
- Travaux partenariaux entre collectivités

Partenaires associés

SPL « D'un point à l'autre »
Autorités organisatrices de transport
Région Midi-Pyrénées
Collectivités
DDT

Dispositifs et moyens déployés

Budget transports et routes du Conseil général et SPL « d'un point à l'autre »

ENJEU 2

Aménagement du territoire et lutte contre le changement climatique

9

S'appuyer sur les démarches de planification existantes pour intégrer la thématique Energie Climat dans les projets d'urbanisme



Objectif ciblé	Sobriété énergétique	✓
	Efficacité énergétique	✓
	Energie renouvelable	✓
	Adaptation	✓
	Compensation	

Périmètre d'action	Description de l'action
<input type="checkbox"/> Patrimoine et services	
<input checked="" type="checkbox"/> Territoire	<p>Dans le cadre de la participation du Conseil général aux projets de planification type PLU, PLUI ou SCOT, intégrer la thématique énergie climat dans le porter à connaissance qui est proposé aux communes ou EPCI :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sobriété énergétique du bâti, - recyclage de l'urbanisme existant, - compacité de la ville, - réduction des déplacements, - prise en compte des trames vertes et bleues,...

Contexte

La concertation a montré l'importance que peuvent avoir les outils de planification dans la lutte contre le changement climatique. Ce sont eux (PLU, SCOT, PLUI,...) qui prévoient l'organisation de l'espace, les aménagements, les besoins en réseaux de transports. Aussi, pour lutter efficacement contre le changement climatique, il est essentiel d'inclure la thématique énergie climat dans ces documents.

Le Conseil général est saisi pour avis dans le cadre de l'instruction de ces documents. Sans faire d'ingérence, il s'agit d'encourager à la prise en compte de critères « énergie climat » (promotion de l'éco construction, des cheminements doux, priorité aux transports collectifs, installations d'énergies renouvelables,...).

La loi précise que le document de planification doit prendre en compte le PCET. Aussi, le Conseil général pourra apporter sa connaissance de la thématique aux élus.

Résultats attendus

Prise en compte de la thématique énergie climat dans les documents de planification

Bénéficiaires de l'action/Public cible

Collectivités

Calendrier prévisionnel de l'action

2012-2013
Etablissement d'une grille d'analyse des documents d'urbanisme et d'intégration des critères énergie climat

Services porteurs de l'action

Direction de l'environnement
Service énergie - climat

Indicateurs de suivi et de mesure de l'action

- Nombre d'avis adressés sur des documents de planification par an
- Nombre de documents de planification prenant en compte le PCET du Tarn

Partenaires associés

CAUE du Tarn

Dispositifs et moyens déployés

Porter à connaissance adressés aux communes, par rapport aux compétences du Conseil Général

Participation des pôles routiers aux réunions d'élaboration des documents d'urbanisme

ENJEU 2

Aménagement du territoire et lutte contre le changement climatique

10

Soutenir les territoires pour favoriser l'économie de proximité (agriculture, aménagement, forêts, tourisme,...) et limiter les déplacements



Objectif ciblé	Sobriété énergétique	✓
	Efficacité énergétique	
	Energie renouvelable	
	Adaptation	✓
	Compensation	

Périmètre d'action	Description de l'action
<input checked="" type="checkbox"/> Patrimoine et services	Maintenir les services du Conseil général dans les zones de solidarité rurale pour limiter les déplacements induits vers les pôles urbains
<input checked="" type="checkbox"/> Territoire	Soutenir les territoires pour favoriser les solutions alternatives aux déplacements : pôles de proximité avec des services suffisants, circuits courts, approches collectives, développement du numérique

Contexte

La concertation a montré la nécessité de maintien des services et des emplois dans les milieux ruraux de manière à éviter des déplacements toujours plus fréquents vers les zones urbaines. Ce rapport rural/urbain est à équilibrer, tant la balance a largement penché vers l'urbain ces dernières années. Cette politique est gage de limitation de déplacements (notamment domicile travail), dont le coût ne va cesser de croître pour l'usager, et a aussi un rôle social évident.

Résultats attendus

Maintien des services et activités dans les zones rurales, pour limiter les déplacements

Bénéficiaires de l'action/Public cible

Collectivités

Calendrier prévisionnel de l'action

2012-2013

Etude des évolutions du dispositif d'aides

- Etude de l'éco conditionnalité des aides
- Développement de projets de circuits courts et de proximité
- Etude d'intervention sur les projets de méthanisation et autres projets d'énergies renouvelables

Services porteurs de l'action

Direction du développement

Indicateurs de suivi et de mesure de l'action

- Nombre de services ruraux créés ou réaménagés par an
- Nombre de projets de circuits courts par an
- Evolution du développement du numérique

Partenaires associés

Organismes satellites

Dispositifs et moyens déployés

Fonds de développement territorial
Fonds départemental d'aide à la reprise et à la création d'entreprises en milieu rural
Aides agricoles
Aménagement numérique
Tourisme
Aides sociales

ENJEU 2

Aménagement du territoire et lutte contre le changement climatique

11

Développer les techniques réductrices d'émissions de gaz à effet de serre dans l'entretien et la construction de routes départementales



Objectif ciblé	Sobriété énergétique	✓
	Efficacité énergétique	
	Energie renouvelable	
	Adaptation	
	Compensation	

Périmètre d'action	Description de l'action
<input checked="" type="checkbox"/> Patrimoine et services	Développer les pratiques d'utilisation d'enrobés tièdes, et l'utilisation de granulats recyclés lors de l'entretien ou la création de routes départementales Gestion économe du parc de véhicules routiers
<input type="checkbox"/> Territoire	

Contexte

Le bilan carbone « Patrimoine et Services » a mis en évidence le poste « entretien routier » comme un poste majeur d'émission de GES. En effet, l'entretien routier nécessite des matériaux dont la fabrication est fortement émettrice en GES.

Dans le cadre de l'entretien et la construction de voirie, des techniques voient le jour et permettent d'améliorer les bilans carbonés des projets. Parmi elles, l'utilisation d'enrobés tièdes et de granulats issus de déchets inertes recyclés permettent de réduire le prélèvement en énergies fossiles et donc les émissions en GES induites. Une charte d'entretien routier éco responsable a été signée en 2011 entre le Conseil Général et les professionnels des travaux publics afin de développer de plus en plus ces pratiques éco responsables dans le cadre de travaux routiers mandatés par le Conseil Général du Tarn.

De plus, le Conseil général inclut de plus en plus de critères limitant les émissions de GES dans les marchés publics de travaux routiers et demande la fourniture de bilan carbone.

Résultats attendus

Multiplication des pratiques d'entretien routier éco responsables

Bénéficiaires de l'action/Public cible

Calendrier prévisionnel de l'action

2012

Suivi des résultats obtenus, suite à la signature de la convention d'engagement volontaire entre le Conseil Général et les professionnels des travaux publics

Veille technique en matière d'entretien routier éco responsable

Services porteurs de l'action

Direction des routes
Direction du développement
Direction de l'environnement
Service énergie - climat

Indicateurs de suivi et de mesure de l'action

- Nombre de km de routes départementales construites ou entretenues selon des pratiques éco responsables
- Economie de GES générées par des pratiques éco responsables en entretien routier

Partenaires associés

Professionnels du BTP

Dispositifs et moyens déployés

Politique d'entretien routier du Conseil Général du Tarn
Aide à la voirie locale

ENJEU 2

Aménagement du territoire et lutte contre le changement climatique

12

Promouvoir le développement maîtrisé de projets d'énergies renouvelables



Objectif ciblé	Sobriété énergétique	
	Efficacité énergétique	
	Energie renouvelable	✓
	Adaptation	
	Compensation	

Contribuer à l'objectif national des 23% d'énergies renouvelables dans la consommation d'énergie finale en 2020

Périmètre d'action	Description de l'action
<input checked="" type="checkbox"/> Patrimoine et services	Développer les projets de production de chaleur ou d'électricité à partir de ressources renouvelables sur le patrimoine du Conseil général
<input checked="" type="checkbox"/> Territoire	<ul style="list-style-type: none"> - Soutenir des projets d'énergies renouvelables en étant vigilant sur l'insertion paysagère, la biodiversité, les continuités écologiques et les consommations de terres agricoles - Promouvoir les projets collectifs ou mutualisés (photovoltaïque, bois énergie, réseau de chaleur) en prenant en compte l'approvisionnement en ressources

Contexte

Le diagnostic a montré un potentiel de développement important des énergies renouvelables d'ici 2020, calculé à près de 30%, sachant que la part des énergies renouvelables atteint déjà 21% dans la consommation d'énergie finale en 2010 dans le Tarn (23% visé par le Grenelle en 2020). Il est essentiel d'encourager un développement maîtrisé en étant vigilant sur l'insertion paysagère, la biodiversité et les continuités écologiques. Le Conseil général est amené à émettre des observations dans l'instruction des dossiers de demande de permis de construire, notamment pour l'éolien et le solaire photovoltaïque au sol en participant au pôle départemental des énergies renouvelables mis en place par la préfecture du Tarn. Le diagnostic a également révélé le besoin important de production de chaleur dans le Tarn (seulement 16% des besoins couverts). Le potentiel en bois énergie, mais aussi en méthanisation, est fort et le développement de projets collectifs et mutualisés est possible.

Energies renouvelables dans le patrimoine du Conseil Général

A Mazamet, le collège Jean Louis Etienne et le centre d'exploitation routier, utilisent le bois énergie pour leur chauffage. D'autres projets de réseaux de chaleur alimentant des bâtiments départementaux sont à l'étude.

Résultats attendus

Développement maîtrisé de la production de chaleur et d'électricité renouvelable.
Il n'est pas retenu d'objectif chiffré en terme de production d'énergies renouvelables. En effet, dans le cadre de ses compétences, le Conseil Général du Tarn ne peut agir sur toutes les composantes du territoire de façon à garantir l'atteinte de cet objectif.

Bénéficiaires de l'action/Public cible

Collectivités, entreprises

Services porteurs de l'action

Direction de l'environnement
Service énergie - climat
Direction du développement
Direction des bâtiments départementaux

Calendrier prévisionnel de l'action

Energies renouvelables dans le patrimoine du Conseil général

En 2012-2013, des bâtiments du Conseil Général seront équipés en toitures photovoltaïques. Ce projet contribue à maintenir une filière et permet la rénovation de toits anciens, dont le coût de rénovation est réduit pour le Conseil général avec l'installation d'une centrale photovoltaïque assurant l'étanchéité des toits.

Energies renouvelables sur le territoire

Dans le cadre de l'instruction des permis de construire concernant des projets éolien ou photovoltaïques au sol, le Conseil général du Tarn participe et souhaite continuer à participer au pôle départemental « énergies renouvelables ». Une grille d'analyse des projets a été élaborée et permet de proposer un porté à connaissance complet intégrant tous les champs du développement durable.

En 2012, le Conseil général va étudier son intervention sur des projets de méthanisation. Il réalise une étude prospective de développement de la filière de méthanisation dans le Tarn, en collaboration avec la Chambre d'Agriculture, en localisant les grands gisements de déchets méthanisables.

Partenaires associés

Direction départementale des territoires
Parc naturel régional du Haut Languedoc
SDET
TRIFYL
CAUE
Consulaires

Dispositifs et moyens déployés

- Aide aux études et en particulier celles relatives à l'élaboration des zones de développement de l'éolien
- Aide aux réseaux de chaleur bois dans les espaces de solidarité rurale
- Aide au syndicat TRIFYL en fonctionnement et investissement (mission d'animation départementale « bois énergie » et unité de méthanisation à partir d'ordures ménagères)

Indicateurs de suivi et de mesure de l'action

- Nombre de kWh en énergie renouvelable produits par an dans le patrimoine du Conseil général
- Nombre de kWh produits par an en énergie renouvelable sur le territoire (éolien, solaire, biomasse,...)
- Nombre de projets d'énergies renouvelables raccordés par an
- Nombre de projets d'énergies renouvelables aidés et enveloppe financière par an
- Nombre d'avis techniques de projets d'énergies renouvelables adressés par an

ENJEU 3

Adaptation au changement climatique

13

Progresser dans la connaissance des impacts locaux du changement climatique sur la biodiversité



Objectif ciblé	Sobriété énergétique	
	Efficacité énergétique	
	Energie renouvelable	
	Adaptation	✓
	Compensation	

Périmètre d'action	Description de l'action
<input checked="" type="checkbox"/> Patrimoine et services	Mesurer l'impact du changement climatique sur les forêts départementales, sur le verger conservatoire de Puycelci et sur les sites classés en espaces naturels sensibles en propriété du département
<input checked="" type="checkbox"/> Territoire	<ul style="list-style-type: none"> - Recenser les données et études utilisables pour analyser le changement climatique à l'échelle tarnaise - Mettre en place des protocoles d'études et lancer des études sur les impacts du changement climatique sur la biodiversité

Contexte

Le diagnostic a mis en évidence un manque de connaissance sur les impacts locaux du changement climatique avec une bibliographie quasi inexistante en dessous de l'échelle régionale. Néanmoins l'étude menée par la DATAR en 2011 (et non incluses dans le diagnostic) sur le grand Sud Ouest devra être analysée.

La dimension locale est peu mesurée du fait d'un manque de fiabilité dans les retours d'expériences des acteurs locaux. On observe une forte disparité dans la connaissance des territoires tarnais notamment au niveau la biodiversité et un manque de recul sur les données.

Le CPIE des pays tarnais lance en 2012 le dispositif « observatoire des saisons » qui permettra de progresser dans la connaissance locale du climat et sensibiliser les scolaires à la problématique du changement climatique.

Le Tarn présente des influences climatiques variées avec au nord / nord est l'influence du massif central, au Sud/Sud Est l'influence méditerranéenne sur la zone montagnarde et l'ouest et le centre sous l'influence continentale. De ce fait, il est nécessaire d'étudier les impacts en différenciant les territoires.

Le travail déjà mené avec les partenaires naturalistes dans le cadre des politiques environnementales (biodiversité, ENS, paysage et milieux aquatiques) apparaît comme une porte d'entrée pour l'étude des impacts du changement climatique. Le milieu forestier est en avance dans la connaissance de ces impacts.

Résultats attendus

- Meilleure connaissance des évolutions climatiques sur le Tarn (passées et à venir) et de ses impacts
- Identifier la vulnérabilité de la biodiversité afin de prioriser les futures mesures d'adaptation
- Intégrer la prise en compte de résultats d'étude sur les impacts du changement climatique dans les politiques environnementales du Conseil général

Bénéficiaires de l'action/Public cible

Tous publics

Services porteurs de l'action

Direction de l'environnement,
Service énergie - climat
(en relation avec les services porteurs d'études que sont le Service Espaces et Biodiversité, le Service gestion de l'environnement et la Direction de l'Eau)

Calendrier prévisionnel de l'action

2012

- Etude climatologique sur le climat passé (paramètres précipitations et températures)
- Lancement du dispositif « Observatoire des saisons » par le CPIE du Tarn
- Etude des impacts du changement climatique sur le Tarn
→ bibliographie sur les indicateurs et les protocoles d'études
- Etat des lieux des données, connaissances, études via les politiques de biodiversité, eau et milieux aquatiques du Conseil Général

2013/2014

- Réalisation d'études spécifiques au changement climatique (par exemple étude de la centrale ornithologique de la LPO-Tarn)
- Intégration d'un volet changement climatique dans les études menées par le Conseil général

Partenaires associés

CPIE des pays tarnais

Partenaires naturalistes de la politique biodiversité : CREN Midi Pyrénées, LPO, STSN, Arbres et Paysages, réseau du pôle zones humides

Partenaires de la politique forêt : CRPF, ONF, Syndicat des forestiers, laboratoire de recherche

Partenaires de la politique agricole : Chambre d'Agriculture, IFV

Indicateurs de suivi et de mesure de l'action

- Nombre d'études financées ou menées relatives au changement climatique dans le Tarn
- Nombre d'indicateurs mesurés ou nouvellement suivis

Dispositifs et moyens déployés

Financement d'études et d'achat de données climatologiques : 8 000 €
Politique Biodiversité : études

ENJEU 3 Adaptation au changement climatique

14

Analyser les impacts du changement climatique sur les activités et les territoires dans le Tarn



Objectif ciblé	Sobriété énergétique	
	Efficacité énergétique	
	Energie renouvelable	
	Adaptation	✓
	Compensation	

Périmètre d'action	Description de l'action
<input type="checkbox"/> Patrimoine et services	
<input checked="" type="checkbox"/> Territoire	<ul style="list-style-type: none"> - Recenser les données et études utilisables pour analyser le changement climatique à l'échelle tarnaise sur les activités et territoires climato-dépendants - Mettre en place des protocoles d'études et lancer des études sur les impacts du changement climatique en priorisant les territoires les plus vulnérables et les secteurs les plus impactants dans les politiques du Conseil général

Contexte

Les impacts du changement climatique ne se limitent pas à des aspects purement écologiques mais peuvent agir de façon directe ou non sur les populations, les territoires et les activités économiques.

Le diagnostic a montré que les impacts sur l'environnement se répercutent également sur les sociétés avec notamment les risques naturels amplifiés sous l'effet du réchauffement climatique comme le retrait-gonflement des argiles ou les inondations. Certaines activités économiques telles que l'agriculture et la sylviculture apparaissent comme prioritairement impactées par le changement climatique.

Résultats attendus

Identifier la vulnérabilité des territoires et des différents secteurs pour prioriser les mesures d'adaptation

Bénéficiaires de l'action/Public cible

Tous publics

Calendrier prévisionnel de l'action

2012-2013

- Etat des lieux des données, connaissances, études via les politiques sociales et territoriales du Conseil Général
- Etat des lieux de la prise de conscience et des démarches engagées par différents acteurs (économiques ou sociaux)
- Priorisation des territoires en fonction de leur vulnérabilité et des secteurs d'études et selon les possibilités d'action du Conseil général

Services porteurs de l'action

Direction de l'environnement
Service énergie - climat

Indicateurs de suivi et de mesure de l'action

Nombre d'études financées ou menées relatives au changement climatique dans le Tarn

Partenaires associés

Partenaires de la politique agricole :
Chambre d'Agriculture
IFV

Partenaires de la politique économique :
Chambre des Métiers et de l'Artisanat
CCI du Tarn

Dispositifs et moyens déployés

Financement d'études et d'achat de données climatologiques : 8 000€

ENJEU 3 Adaptation au changement climatique

15

Progresser dans la connaissance de la ressource en eau du territoire tarnais



Objectif ciblé	Sobriété énergétique	
	Efficacité énergétique	
	Energie renouvelable	
	Adaptation	✓
	Compensation	

Périmètre d'action	Description de l'action
<input type="checkbox"/> Patrimoine et services	
<input checked="" type="checkbox"/> Territoire	Connaître l'état de la ressource en eau en différentes situations (sécheresses, fortes précipitations...) et des différents usages lors de ces mêmes situations

Contexte

Le diagnostic fait ressortir que la ressource en eau est la ressource naturelle qui est et sera le plus impactée par le changement climatique. Sur notre territoire, les impacts observés du changement climatique sont moins clairement identifiés que sur d'autres territoires mais la notion de vigilance et d'anticipation est ressortie face à une probable diminution de la quantité de ressource en eau.

De même, lors de la concertation auprès des acteurs locaux, les modifications du régime des précipitations ont été relevées avec des étiages plus sévères en été et qui se prolongent en automne. La question de l'approvisionnement des réserves se pose alors.

La préservation des zones humides apparaît comme essentielle au regard des changements de la ressource en eau.

Résultats attendus

- Meilleure connaissance de la ressource et des usages
- Intégration des impacts possibles du changement climatique sur la ressource en eau dans sa gestion notamment dans les documents cadre

Bénéficiaires de l'action/Public cible

Tarnais
Collectivités

Calendrier prévisionnel de l'action

2012

- Suivi de la ressource en eau : mise en place de suivis de débits sur différents cours d'eau afin d'analyser le comportement de la ressource dans différentes situations. Les cours d'eau mesurés sont identifiés en fonction des connaissances de débits existants (systèmes de mesure de la DREAL déjà existants) et des enjeux.
- Mise en place d'un partenariat avec les collectivités distributrices d'eau potable pour suivre les consommations afin de les relier à la connaissance de la ressource
- Le Programme de Mesures (élaborés par la DDT) découlant du SDAGE doit permettre la mise en place d'actions pour atteindre le bon état écologique des cours d'eau dans lequel le changement climatique est pris en compte.

2013/2014

- Consolider le suivi de la ressource en eau et des usages
- Etudier les possibilités de mesures d'adaptation sur certains usages

Services porteurs de l'action

Direction de l'eau

Partenaires associés

Agence de l'Eau Adour Garonne
Collectivités
DDT

Dispositifs et moyens déployés

Budget de la direction de l'eau

Indicateurs de suivi et de mesure de l'action

- Suivi des débits des cours d'eau du département
- Indicateurs sur l'état de la ressource en eau sur le territoire
- Quantification des usages
- Economie d'eau par les différents usagers

ENJEU 3 Adaptation au changement climatique

16

Modifier les usages et le rapport à l'eau dans une perspective de changement climatique et de diminution de la ressource



Objectif ciblé	Sobriété énergétique	
	Efficacité énergétique	
	Energie renouvelable	
	Adaptation	✓
	Compensation	

Périmètre d'action	Description de l'action
<input type="checkbox"/> Patrimoine et services	
<input checked="" type="checkbox"/> Territoire	<ul style="list-style-type: none"> - Impulser des projets de gestion de la ressource en eau, mutualisés et à forte cohésion territoriale, intégrant la vigilance du changement climatique et permettant de préserver la ressource en eau - Mettre en place des unités de traitement d'eau potable performantes dans des secteurs stratégiques

Contexte

L'élaboration du Plan de Gestion des Etiages (PGE) du Tarn, initiée en septembre 2006, est arrivée à son terme avec la validation le 15 juin 2009 du protocole, formalisant les engagements des partenaires pour le retour à l'équilibre du bassin sur la période d'étiage. Le bassin du Tarn regroupe des enjeux dits non préleveurs (écosystèmes aquatiques, tourisme, pêche) et des prélèvements, support d'activités économiques (eau potable, industries, irrigation), l'irrigation représentant le principal usage consommateur d'eau (83%) en période d'étiage. Ce PGE définit des volumes d'eau à prélever par sous bassins et s'inscrit dans la perspective de la création d'un organisme unique qui aura en charge la répartition des volumes autorisés entre irrigants. Les économies d'eau et la répartition de la ressource tout au long de l'année représentent des actions prioritaires pour le PGE Tarn.

La deuxième phase du schéma départemental d'alimentation en eau potable s'engage dès 2012. La mise en place de ce schéma et la planification d'opérations qui en découlent s'inscrivent dans les objectifs du PCET.

Au-delà des actions menées au titre du schéma lancé en 2006, qui privilégiaient un accompagnement personnalisé des collectivités impactées par des problèmes de sécurisation qualitative et quantitative, cette nouvelle étape favorise les projets porteurs d'une cohésion territoriale forte initiés par des maîtres d'ouvrages pouvant apporter un mode de gestion rationnel.

La définition de 9 territoires homogènes, représentatifs d'une mise en commun d'objectifs convergents et complémentaires, a permis d'identifier les principales actions à réaliser pour y parvenir. Sur 2012 en particulier, l'effort porte sur la mise en place d'unités de traitement performantes sur des ressources en eau stratégiques, et l'élargissement progressif de leurs aires de desserte respectives.

Résultats attendus	Bénéficiaires de l'action/Public cible
Préserver la ressource en eau dans une perspective de changement climatique	Tarnais Collectivités
Calendrier prévisionnel de l'action	Services porteurs de l'action
2012 mise en œuvre de la deuxième phase du schéma départemental d'alimentation en eau potable 2013-2014 réflexion autour de la création d'un organisme unique de répartition des volumes d'eau entre irrigants	Direction de l'eau
Indicateurs de suivi et de mesure de l'action	Partenaires associés
<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de projets territoriaux mutualisés ou de partenariats permettant une économie de la ressource en eau - Nombre d'unités de traitement d'eau potable performantes mises en place dans des secteurs stratégiques 	Agence de l'Eau Adour Garonne Collectivités DDT Chambre d'Agriculture du Tarn
	Dispositifs et moyens déployés
	Budget de la direction de l'eau

ENJEU 3 Adaptation au changement climatique

17

Intégrer l'adaptation au changement climatique dans les politiques du Conseil général



Objectif ciblé	Sobriété énergétique	
	Efficacité énergétique	
	Energie renouvelable	
	Adaptation	✓
	Compensation	✓

Périmètre d'action	Description de l'action
<input type="checkbox"/> Patrimoine et services	
<input checked="" type="checkbox"/> Territoire	<ul style="list-style-type: none"> - Prendre en compte progressivement (au regard des connaissances Fiche action n°13 et 14) les impacts du changement climatique dans la mise en œuvre des politiques du Conseil général sur les secteurs climato-dépendants. - Intégrer la notion de vigilance face aux impacts du changement climatique dans les politiques du Conseil général - Mettre en place si nécessaire des mesures d'adaptation au changement climatique

Contexte

Le diagnostic sur l'adaptation a permis d'inventorier des impacts possibles du changement climatique sur le territoire tarnais. Le manque de connaissance à l'échelle locale n'a pu identifier précisément des impacts avérés mais met en avant la nécessité de vigilance face à des aléas climatiques connus (vagues de chaleur, fortes sécheresses, changement de la pluviométrie...).

Les conséquences sur les politiques du Conseil général et sur le territoire tarnais ne sont pas à négliger et il apparaît important de se préoccuper de la question dès à présent. Des secteurs comme l'agriculture, la sylviculture, le tourisme, la politique des personnes âgées, l'environnement... sont exposés à des modifications suite au changement climatique.

Résultats attendus	Bénéficiaires de l'action/Public cible
Prise en compte des impacts du changement climatique dans les politiques du Conseil général	Tarnais et collectivités

Calendrier prévisionnel de l'action	Services porteurs de l'action
2012 – 2013 <ul style="list-style-type: none"> - Identification des domaines d'action du Conseil général pouvant être impactés et à quel degré - Au regard des connaissances acquises (Fiche action n°13 et 14), intégrer des mesures ou vigilances d'adaptation au changement climatique dans les dispositifs d'action du Conseil général 	Service énergie - climat (rôle d'animation et de conseil technique) Services porteurs des politiques identifiées

Indicateurs de suivi et de mesure de l'action	Partenaires associés
- Nombre de mesures d'adaptation proposées	Partenaires des politiques concernées Comité technique du PCET
	Dispositifs et moyens déployés
	Chargé de mission PCET

ENJEU 4

Mobilisation des acteurs pour atteindre les objectifs du PCET

18

Partager, valoriser les initiatives, les connaissances et opérations exemplaires dans le Tarn, concourant aux objectifs du PCET



Objectif ciblé	Sobriété énergétique	✓
	Efficacité énergétique	✓
	Energie renouvelable	✓
	Adaptation	✓
	Compensation	✓

Périmètre d'action	Description de l'action
<input checked="" type="checkbox"/> Patrimoine et services	Communiquer sur les actions exemplaires du Conseil général sur son patrimoine et dans l'administration (bâtiments économes, audits énergétiques et travaux d'économie d'énergie, prise en compte de l'adaptation au changement climatique...)
<input checked="" type="checkbox"/> Territoire	<ul style="list-style-type: none"> - Recenser et collecter les opérations et initiatives exemplaires qui concourent aux objectifs du PCET (sobriété énergétique, efficacité énergétique, développement des énergies renouvelables, adaptation au changement climatique et compensation carbone) - Créer un observatoire départemental de l'énergie et du climat, pour partager les connaissances et évaluer la réalisation des actions du PCET - Communiquer sur ces opérations et créer une dynamique tarnaise - Créer un réseau des territoires tarnais engagés dans des PCET, dont le Conseil général du Tarn sera l'animateur

Contexte

Sur l'ensemble du territoire tarnais, des opérations exemplaires existent telles que la création de bâtiments publics économes, la rénovation de bâti public dans un souci d'économie d'énergie, la mise en place d'énergies renouvelables, l'aménagement de zones dans un souci de réduction des émissions de GES... Ces initiatives et opérations ne bénéficient pas d'une information suffisante qui permettrait au plus grand nombre de les connaître, de s'en inspirer et aux initiateurs de valoriser leurs projets.

A la suite du diagnostic, le manque de connaissance sur les différentes thématiques apparaît important et les avancées dans ces domaines sont régulières et difficiles d'accès. De plus, le PCET du Tarn a pour objectif de progresser dans la connaissance (actions 13) et de mettre en valeur les opérations exemplaires (action 16). Il apparaît donc nécessaire de mettre en place un outil pour regrouper et partager les connaissances.

Les collectivités locales s'engagent de plus en plus dans des démarches PCET (obligatoires ou non) et le changement climatique étant une problématique mondiale où tout le monde œuvre pour les mêmes objectifs. Tout ceci semble être une opportunité pour mettre en place au niveau du département du Tarn une articulation entre les différents PCET engagés ou à venir. Il est également important de s'articuler avec les démarches régionales (plan climat de la région Midi-Pyrénées et SRCAE) notamment pour le partage de données.

Résultats attendus

- Connaître les opérations exemplaires
- Initier une dynamique territoriale
- Créer un réseau des chargés de missions PCET dans le Tarn
- Créer et mettre en place un observatoire départemental de l'énergie et du climat

Bénéficiaires de l'action/Public cible

Tarnais et collectivités

Services porteurs de l'action

Service énergie - climat

Calendrier prévisionnel de l'action

2012 Engager l'action

- recensement des actions en fonction des objectifs du PCET
- définition des fondations de l'observatoire départemental de l'énergie et du climat
- suivi des différents programmes d'actions de PCET dans le Tarn et animation de réunions de réseau

2013/2014 Consolider l'action

- alimenter l'observatoire départemental de l'énergie et du climat
- valorisation de l'observatoire et partage des connaissances
- suivi des démarches PCET

Partenaires associés

Consulaires
Collectivités
DDT
ADEME
Structures partenaires du Conseil général dans ses politiques : énergie, aménagement, bâtiments, transports, environnement...

Dispositifs et moyens déployés

Observatoire départemental de l'énergie et du climat

Indicateurs de suivi et de mesure de l'action

- Nombre d'opérations recensées par objectif du PCET
- Nombre de réunion du réseau de chargés de mission PCET
- Evolution du contenu de l'observatoire départemental de l'énergie et du climat
- Nombre d'utilisations de l'observatoire départemental de l'énergie et du climat

ENJEU 4

Mobilisation des acteurs pour atteindre les objectifs du PCET

19

Sensibiliser à la problématique du changement climatique sur les volets atténuation et adaptation



Objectif ciblé	Sobriété énergétique	✓
	Efficacité énergétique	✓
	Energie renouvelable	✓
	Adaptation	✓
	Compensation	✓

Périmètre d'action	Description de l'action
<input checked="" type="checkbox"/> Patrimoine et services	Sensibiliser les agents de l'administration aux différents éco-gestes tels que les économies d'énergie sur le lieu de travail, l'éco-conduite, les déplacements... (poursuite des actions de l'agenda 21 acte 1)
<input checked="" type="checkbox"/> Territoire	<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir les objectifs du PCET dans les diverses formations et interventions faite par le Conseil général - Mettre en place des opérations de communications spécifiques - Promouvoir l'observatoire départemental de l'énergie et du climat

Contexte

Le volet atténuation par la réduction des consommations énergétiques, des émissions de GES et le développement des énergies renouvelables semble avoir un écho de plus en plus important notamment suite à l'augmentation des prix de l'énergie. Les techniques et la réglementation ont bien évoluées ce qui amène à une prise en compte grandissante. Néanmoins, les comportements sont souvent source de consommations d'énergies et d'émissions de GES qui pourraient être évitées.

Concernant le volet adaptation au changement climatique, la prise de conscience et l'engagement apparaît beaucoup moins important du fait notamment de difficulté d'évaluation réelle des impacts du changement climatique. Néanmoins le diagnostic et la concertation ont fait apparaître que les répercussions sur les territoires peuvent être conséquentes et qu'une vigilance doit être mise en place.

Résultats attendus

Mise en place d'une dynamique autour des objectifs du PCET

Bénéficiaires de l'action/Public cible

Tous publics

Calendrier prévisionnel de l'action

2012

- Communication sur le lancement du PCET et sur les enjeux du changement climatique
- Promotion du guide « éco-gestes » édité par le Conseil général (dans le cadre du FSL)
- Identifier les possibilités de sensibilisation au travers des politiques du Conseil général
- Poursuivre et renforcer si besoin les actions lancées dans le cadre de l'Agenda 21 acte 1 : Plan de déplacement administration, éco-responsabilité, comportements économes...
- Lancement et soutien au dispositif « Observatoire des saisons » animé par le CPIE des pays tarnais

2013/2014

- Mettre en place une communication régulière sur des axes du PCET
- Réalisation d'opérations de communication spécifiques aux enjeux et objectifs du PCET

Services porteurs de l'action

Direction de la communication
Mission citoyenneté et démocratie participative
Mission Agenda 21
Service énergie -climat

Partenaires associés

Tous publics

Dispositifs et moyens déployés

Budget 2012 PCET : 7000€

Indicateurs de suivi et de mesure de l'action

- Nombre de consultations de données de l'observatoire de l'énergie et du climat et sur le site du Conseil général
- Nombre d'opérations de communication lancées

ENJEU 4

Mobilisation des acteurs pour atteindre les objectifs du PCET

20

Animer et évaluer le Plan Climat Energie Territorial du Tarn



Objectif ciblé	Sobriété énergétique	✓
	Efficacité énergétique	✓
	Energie renouvelable	✓
	Adaptation	✓
	Compensation	✓

Périmètre d'action	Description de l'action
<input checked="" type="checkbox"/> Patrimoine et services	Evaluer l'exemplarité de la collectivité sur les consommations d'énergie, l'émission de GES, le développement des ENR et la prise en compte du changement climatique
<input checked="" type="checkbox"/> Territoire	<ul style="list-style-type: none"> - Suivre les actions du PCET grâce aux indicateurs définis dans les fiches actions - Animer les actions du PCET afin de créer une dynamique autour du PCET - S'assurer de la cohérence et de la compatibilité entre le PCET du Tarn et les démarches régionales, nationales et européennes

Contexte

Le PCET est un programme d'actions dans lequel s'engage la collectivité. Celle-ci met en place des moyens humains et financiers pour contribuer aux objectifs nationaux et européens des « 3X20 ». Il apparaît indispensable de mesurer la contribution des actions déployées via le PCET aux objectifs européens.

En 2009 et en 2012, le Bilan Carbone « Patrimoine et Services » de la collectivité est calculé pour suivre la contribution de la collectivité au changement climatique (émissions de GES). Des actions sont déjà portées par l'Agenda 21 départemental.

Comme tout programme d'actions, le PCET doit vivre et être porté par une animation importante afin de réaliser les objectifs définis.

Résultats attendus

Evaluer la contribution du PCET dans la lutte contre le changement climatique

Bénéficiaires de l'action/Public cible

Tous publics

Calendrier prévisionnel de l'action

2012

- Définition des indicateurs et des moyens d'accès aux données
- Mise en place d'une méthode de suivi et d'évaluation du PCET via l'observatoire départemental de l'énergie et du climat
- Veille technique et réglementaire

2013 – 2016

Suivre et animer le PCET

Services porteurs de l'action

Direction de l'Environnement
Service Energie - Climat

Partenaires associés

Services porteurs d'actions
Partenaires et porteurs d'actions
Partenaires du Comité technique du PCET

Indicateurs de suivi et de mesure de l'action

- Suivi des indicateurs du plan d'actions du PCET, taux de réussite des actions
- Evolution du bilan carbone territoire et du bilan Carbone Patrimoine et Services

Dispositifs et moyens déployés

- Observatoire départemental de l'énergie et du climat
- Chargé de mission PCET

PARTIE 3 - METHODE DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DU PCET

SUIVI DES ACTIONS

Pour chaque action des indicateurs de suivi sont établis et mentionnés dans les fiches.

Ces indicateurs seront mesurés annuellement. Un tableau de suivi des actions sera mis en place.

Une méthodologie de suivi qualitatif des actions sera élaborée pour suivre la progression de la mise en œuvre du programme (action amorcée, engagée, réalisée).

Le comité technique et le comité de pilotage se réuniront chaque année pour le suivi du plan d'actions.

Le réseau des techniciens des territoires engagés dans ces PCET dans le Tarn se réunira de manière périodique afin de définir des actions communes et de créer des partenariats.

EVALUATION DU PROGRAMME D' ACTIONS

Le programme d'actions pourra être réajusté ou évoluer à la marge par décision du comité de pilotage.

Périmètre « patrimoine et services »

Le bilan carbone « patrimoine et services », actualisé à la fin de l'année 2012, comme le prévoit le cadre réglementaire, permettra de mesurer les résultats des actions concernant l'exemplarité de la collectivité.

Les actions du PCET qui ont un périmètre d'action « patrimoine et services » constitueront les actions visant à améliorer le bilan carbone « patrimoine et services ».

Périmètre « territoire »

A la fin du programme d'action de 5 ans (2012-2016), le bilan des émissions de gaz à effet de serre du territoire sera révisé pour évaluer globalement la contribution du plan d'actions dans la lutte contre le changement climatique. Dans la mesure du possible, chaque action sera mesurée en termes d'émissions de gaz à effet de serre évitées. De même, un nouveau bilan énergétique du Tarn permettra d'évaluer les objectifs de réduction de la consommation d'énergie et la part des énergies renouvelables.

Concernant l'adaptation au changement climatique et la sensibilisation, l'évaluation sera qualitative du fait de la difficulté de mesure de ces objectifs.

L'observatoire départemental de l'énergie et du climat sera l'outil de suivi et d'évaluation du PCET.